



Preuves d'une dépense de Pension pour ado

Par **Sophie**, le **16/08/2013** à **14:18**

Bonjour,

Je perçoit 276,37€ très exactement pour ma fille âgée de 17 ans, lycéenne terminale et passant sa conduite accompagnée (payer par moi-même)+ équitation (payer par moi-même).

Elle ne va plus chez son père les wk + vacances suite à un accord entre eux. (ne souhaite pas y aller du fait d'un désaccord avec sa belle mère).

Un accord avait été passée avec son père pour qu'il puisse venir la voir et la prendre hors de son domicile pour passer du temps ensemble.

Cela est p'tet fait 2 fois/an. (habite à 30 mn l'un de l'autre et il travaille dans la ville de son lycée).

Bref, il lui a mis en tête de verser la Pension à elle à ses 18 ans et qu'elle devait la garder pour elle entièrement.

Chose que ma fille souhaite effectuer. (évidement)

Ceci car il m'accuse de ne pas dépenser la pension pour elle.

Et me soutient qu'il y contribue énormément par rapport à moi.(j'suis assistante maternelle et lui agent sncf)

Je m'attend à devoir aller devant le huissier ou autre car je n'aurais plus la pension de ma fille à compter de ses 18 ans (mai sera au prorata). Il fera le nécessaire sans passer devant le juge. Pour lui, cela n'est pas nécessaire.

Que me conseillez vous ?

Quels sont les preuves que je devrais fournir pour justifier de la dépense de la pension ?

Le certificat de scolarité pour prouver qu'elle est encore à ma charge ne suffit pas ?

Merci pour vos réponses, car je suis harcelée par emails avec des insultes, menaces etc.....

Je craque.... et ma fille ne me cause plus car je ne suis pas d'accord de lui laisser la pension entière sachant que c'est moi qui lui paye tout. (normal)

Par **cocotte1003**, le **16/08/2013 à 20:10**

Bonjour, expliquez à votre fille qu'il faut l'accord du jaf pour qu'elle perçoive la pension. Si le père prend l'initiative de ne plus vous régler directement, il se met dans son tort et vous portez le faire saisir par un huissier en amenant le jugement et si possible les coordonnées bancaires de votre ex. Demander en même temps une saisie sur les pensions à venir. Les frais sont à la charge du débiteur. Si le père paye la pension à sa fille il doit en faire la demande et vous pourrez en profiter pour demander un réajustement du montant puisqu'il ne prend pas sa fille. Plus vous aurez de preuves des dépenses et mieux cela vaudra, cordialement